

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2025

Le jeudi 06 février 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 29

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle MOSER donne procuration à Bastien REDDING, Nassira BENOUARI donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Marie-Claire LETY donne procuration à Casimir PIERROT, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL

Absente :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Jean-Claude BENHAÏM

Objet : Approbation de la convention SPOT avec Greenflex et Accenta - Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il incite les fournisseurs d'énergie à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées sur le patrimoine des fournisseurs d'énergie ou auprès de tiers, comme les communes, qu'ils ont incité à réaliser des économies d'énergie. Les fournisseurs ont

également la possibilité d'acheter des CEE à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie. Ils peuvent aussi obtenir des certificats en contribuant financièrement à des programmes d'accompagnement.

En juillet 2024, la Ville a notifié le marché d'exploitation des installations thermiques de la Ville incluant le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et la climatisation des bâtiments communaux attribué à un groupement de sociétés composé d'Engie énergie services et d'Accenta.

Un partenariat visant à accompagner la Commune dans la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre de ses projets d'investissement notamment concernant l'installation des systèmes d'automatisation de gestion technique de chauffage a été monté entre Accenta et Greenflex.

La convention tripartite, en annexe, engage Greenflex à participer financièrement à cet investissement effectué exclusivement par Accenta dans le cadre du marché et permettant d'effectuer des économies d'énergie. Cette participation est estimée à 57 301,96 euros.

Ainsi, il est proposé aux élus du Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite avec Greenflex et Accenta et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la décision n°DEC24_089 du 02 juillet 2024 portant signature du marché d'appel d'offre ouvert pour l'exploitation des installations thermiques de la ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le marché n°24.007 notifié le 03 juillet 2024 au groupement de sociétés composé de la société ENGIE ENERGIE SERVICES et de la société ACCENTA, portant sur l'exploitation des installations thermiques,

Considérant que les certificats d'Économie d'Énergie (CEE) sont obtenus en contrepartie de la réalisation d'action d'économie d'énergie,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant que les CEE ainsi obtenus par les sociétés titulaires du marché d'exploitation des installations thermiques seront déduites des coûts facturés à la Commune,

Considérant l'intérêt pour la Commune de pouvoir bénéficier d'une déduction du montant facturé sur l'installation notamment des systèmes d'automatisation de gestion technique de chauffage,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention SPOT TRIPARTITE en faveur de la promotion des économies d'énergie avec Greenflex et Accenta,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250207-DL25-19-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025